

Patrem Bonaventuram Arlunensem Capucinum, pluribus ab utraque parte editis libellis, in asperitatem fere desinentibus. (1)

Naturellement il est hors de propos d'examiner ici la valeur scientifique des autres œuvres du Père Bonaventure dont les connaissances archéologiques en tout cas ne semblent pas avoir dépassé le niveau de celles de *Bertels*. Pour lui qui avait écrit quelques études sur l'histoire des capucins dans le Luxembourg, il s'agissait de défendre avant tout le prestige d'un sanctuaire de son ordre et d'une des plus vénérables traditions religieuses de la ville d'Arlon. En tant qu'on peut parler dans un cas pareil de controverse scientifique, on peut dire que les partisans des méthodes périmées de *Bertels*, basées sur des étymologies fantaisistes, se trouvaient face en face avec ceux des méthodes rigoureusement scientifiques de *Wiltheim*. Le Père Bonaventure eut recours à un procédé très banal dans des cas pareils en déclarant tout simplement apocryphe le texte sur lequel se basait son adversaire ; naturellement il n'apporta aucune preuve à son affirmation.

D'après *Gæthals*, *Bertholet* fut accusé par le Père *Michel Simon*, plus connu sous le nom de *Calen* (2) d'avoir copié les manuscrits du notaire *Pierret*, mis à sa disposition par le comte *Marchant d'Ansembourg*. D'après *Neyen* (3), ces manuscrits furent acquis en 1741 par les Etats de Luxembourg pour 600 florins ; il me semble plus probable que *Bertholet* a consulté l'exemplaire acheté par les Etats, puisqu'il résulte d'une lettre que je citerai dans le chapitre suivant que ceux-ci avaient mis de nombreux ouvrages et manuscrits à sa disposition. En comparant certains chapitres de *Pierret* avec ceux de *Bertholet*, on est tenté de faire à celui-ci justement le reproche contraire de n'avoir pas utilisé convenablement un travail généralement bien fait et dont l'étude méthodique lui aurait été très utile. Un historien moderne peut reprocher à *Bertholet* d'avoir omis un grand nombre de détails importants et intéressants auxquels il préférerait sans doute des fleurs cueillies dans des jardins étrangers. Il a copié du manuscrit de *Pierret* les listes des gouverneurs du Duché, des familles nobles etc. Naturellement une comparaison minutieuse des deux historiens pour constater quels passages du récit *Bertholet* a copiés mot à mot de *Pierret* exigerait une patience à toute épreuve et serait un travail inutile puisque tout historien moderne préfère consulter directement les manuscrits de *Pierret*. Le terme de plagiat serait impropre puisque l'œuvre de *Pierret* aujourd'hui encore est inédite, mais *Bertholet* s'est montré malhonnête en citant dans l'index le manuscrit du notaire comme œuvre anonyme à côté d'autres recueils du même genre qui étaient sans doute de moindre valeur. *Neyen* avait vu dans le magasin d'un bouquiniste d'Épinal une critique de l'histoire de *Bertholet* écrite par le Père *Simon* ; à son avis, elle ne témoignait pas beaucoup en faveur de la lo-

1) *Hontheim*, op. cit., page 1024.

2) Voir *Neyen*, I, p. 139. *Simon* a publié les catalogues des collections numismatiques du comte *Marchant d'Ansembourg*.

3) Voir l'article sur *Pierret* dans *Neyen*, I, p. 57.